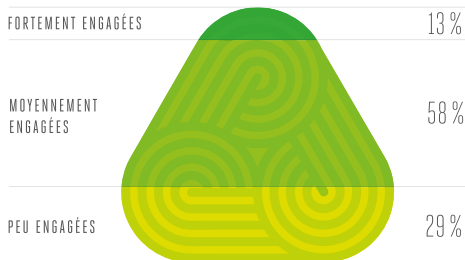


# OBJECTIF : ZÉRO DÉCHET CULTUREL EN RÉGION PROVENCE- ALPES-CÔTE D'AZUR

Une enquête réalisée par Arsud  
en partenariat avec le groupe de travail  
régional Zéro déchet culturel initié par  
la DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur  
et la Région Sud – Mai 2024

En interrogeant directement les acteurs culturels, cette enquête couvre un champ inédit d'interrogations sur le poids des activités culturelles en termes de besoins en matériaux et équipements, et sur les pratiques d'acquisition-gestion-circularisation de ces ressources. Les résultats permettent de dresser un premier état des lieux dans les territoires et les différents secteurs culturels sur des pratiques éco-responsables déjà mises en œuvre et des leviers pour améliorer la circularisation des ressources.

Les résultats de cette publication sont issus d'une enquête diffusée en région de décembre 2023 à février 2024, qui a recueilli 400 réponses de structures culturelles réparties sur 8 secteurs : spectacle vivant, cinéma et audiovisuel, arts visuels, musée et patrimoine, métiers d'art, architecture, édition-presse et livre, mode et design.



Niveau d'engagement des structures

## CHIFFRES CLÉS

**13%** des structures sont fortement engagées dans la circularisation des ressources en ayant mis en place des pratiques éco-responsables : acquisition responsable des ressources (produits et fournisseurs), mesure et réduction des déchets, appartenance à un réseau et recours à la mutualisation.

**69%** des structures ont recours à la mutualisation d'équipements : mobilier, éléments de structure, matériel scénique et d'exposition, outillage et espaces de travail. Entre structures similaires, entre structures d'un même territoire ou d'un lieu commun (p. 2).

**81%** des structures ont des pratiques d'acquisition de ressources éco-responsables : location de matériel, achat de seconde main (ressourcerie/recyclerie), don/prêt/mutualisation avec d'autres structures, réemploi du matériel existant, achat de produits éco-conçus/locaux et bio, investissement en lumière LED et panneaux solaires (p. 3).

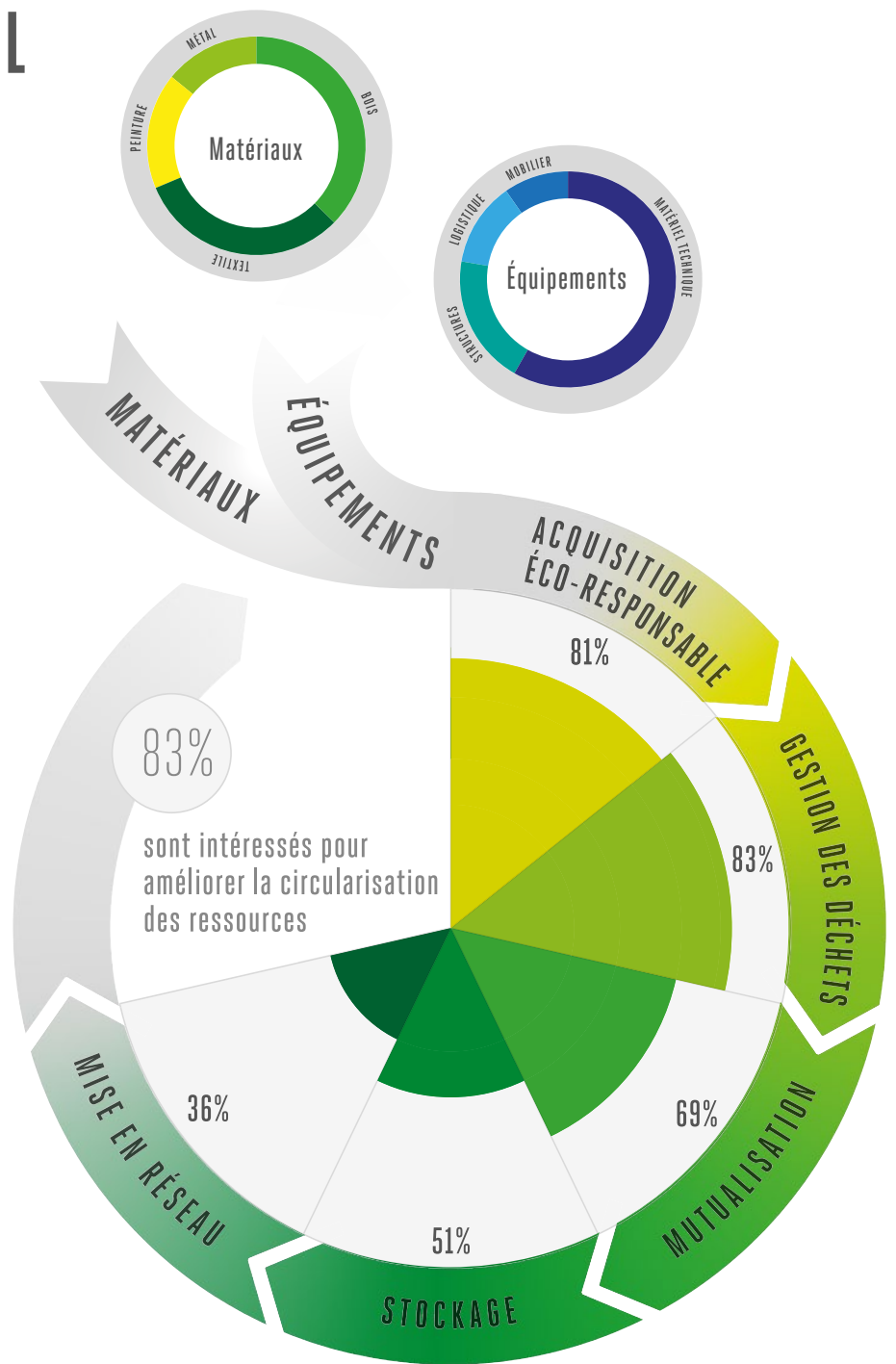
**47%** des structures estiment qu'une partie des déchets générés est encore potentiellement utilisable, et 38 % ont pu fournir une estimation de volume ou de poids de ces déchets (p. 3).

**83%** des structures ont mis en place des actions pour réduire la quantité de déchets : écoconception, recyclage, réemploi, don, mise en location ou prêt, revente (p. 3).

**51%** des structures ont un espace de stockage, 19 % en dehors de leurs locaux : conteneur, box, lieu prêté, espace partagé, avec mise en place d'une logistique, du personnel, et recours à des services (p. 4).

**36%** des structures sont partie prenante d'un réseau ou d'une structure œuvrant pour la circularisation des ressources, 83 % sont intéressées pour participer à l'amélioration de la circularisation (p. 4).

**75%** des structures ont partagé des idées de leviers concrets : espaces physiques, plateformes numériques, réglementation... (p. 5).



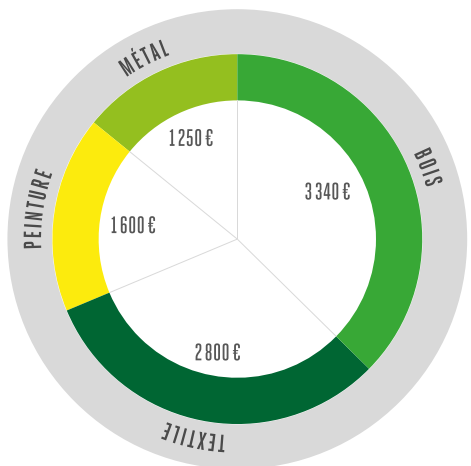
Pratiques éco-responsables des acteurs culturels

# 1. L'OBJECTIF D'UN ZÉRO DÉCHET CULTUREL EN RÉGION

Le secteur culturel, outre sa dimension à fabriquer des valeurs et des imaginaires collectifs, tout en étant un atout économique et d'attractivité pour les territoires, est aussi à l'origine d'impacts sur l'environnement. La réalisation de décors pour le cinéma, la création de costumes dans le spectacle vivant, la sonorisation d'un festival, la mise en scène d'une exposition d'un musée ou encore la réalisation d'une œuvre artistique conduisent à la consommation de ressources et, généralement, à la production de déchets. Il est possible de réduire ces impacts en favorisant le réemploi par la vente d'occasion, en réduisant les besoins par l'éco-conception ou en maximisant l'utilisation de chaque bien par la mutualisation. Une telle ambition nécessite toutefois un vaste travail collectif et un effort important de collaboration et de structuration. C'est le travail que la DRAC, la Région Sud et les Conseils départementaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaitent initier en adoptant une approche transectorielle et en travaillant à un objectif commun de "zéro déchet culturel". Le groupe de travail, mis en place en 2023, a rapidement établi le besoin d'avoir un premier état des lieux en termes de pratique d'acquisition des ressources (matériaux et équipements) et de gestion des déchets, et décidé la mise en œuvre d'une enquête au niveau régional portée par Arsud. L'enquête a été réalisée à partir d'un questionnaire élaboré en partenariat avec La Réserve des arts.

# 2. DES BESOINS EN RESSOURCES IDENTIFIÉS MAIS DIFFICILEMENT ESTIMÉS EN EUROS, VOLUME OU POIDS

Par ordre décroissant, les principaux matériaux utilisés sont la peinture, le textile et le bois (40 à 50 % des structures), suivis du métal et du plastique (1/3 des structures), puis du composite, minéral et cuir (moins de 10 % des structures).



Dépenses annuelles moyennes en matériaux

# DES SPÉCIFICITÉS PAR FILIÈRES CULTURELLES

La typologie des matériaux permet de faire ressortir une utilisation importante différenciée selon la filière culturelle ; la peinture pour les arts visuels, le textile pour le spectacle vivant, le plastique pour le livre et le bois pour les musées et le patrimoine. Ces besoins en ressources peuvent être ponctuels en fonction des projets lancés ou récurrents au regard des activités en continu, mais sont bien souvent anticipés. Il existe une certaine individualité des démarches d'achat ou de fourniture, les structures n'ayant pas mentionné de système d'achat groupé ou de fournisseurs en commun.

Quant à la question de la commande de matériaux sur mesure ou de matériaux bruts transformés ensuite, les réponses ne sont pas tranchées : 50 % commandent ces 2 types de matériaux, 31 % des matériaux bruts et 19 % des matériaux sur mesure.

# CONCERNANT LE BOIS

Les plus gros consommateurs sont des centres d'art, des musées, des théâtres et des opéras, mais également des compagnies pour la construction de structures, qui sont également consommateurs de peinture. Avec une moyenne annuelle de 11 m<sup>3</sup>, les dépenses sont très variables d'une structure à l'autre (de 20 à 80 000 €), et certaines font de la récupération (points de recyclage, palettes des entreprises) ou prélèvent dans la nature (jardins et forêts).

# CONCERNANT LE TEXTILE

Il est employé pour des usages divers comme le pendrillonnage des scènes (changement tous les 10/15 ans en moyenne), la confection de costumes, le coton gratté et les tentures d'occultation pour les expositions, et est souvent d'origine de seconde main, de recyclage et de fripes ou ressourceries, ou bien encore de commande de textile non confectionné acheté en rouleau et transformé ensuite.

# CONCERNANT LE MÉTAL

Le métal est surtout utilisé pour le soclage des œuvres, le montage de scènes, les supports de projecteurs, les décors et le barriérage pour la sécurité.

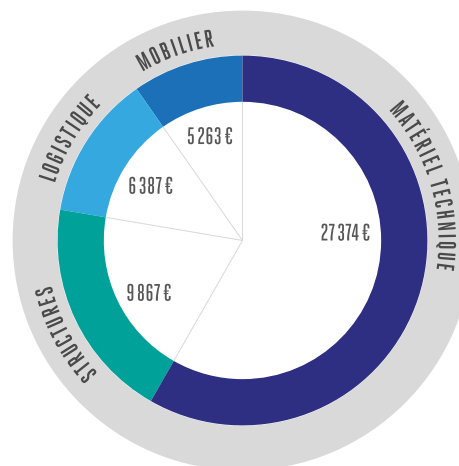
# CONCERNANT LE PLASTIQUE

La consommation de plastique concerne avant tout les emballages et notamment des œuvres (film plastique pour des livres, papier bulle), mais aussi les supports de communication, bâches et banderoles, les gobelets réutilisables et le matériel bureautique.

Les 3/4 des structures interrogées rencontrent des difficultés pour établir une estimation budgétaire, de volume ou de poids des ressources qu'elles utilisent sur une année. Pour certaines, ce suivi est réalisé par un référent : un directeur technique pour les lieux, un régisseur pour les équipes artistiques ou bien encore un administrateur ; et dans les plus grosses structures, les achats sont centralisés par un service. De nombreuses collectivités et certaines structures font appel à des prestataires techniques et de services, auprès de qui les relations ne permettent pas forcément d'avoir une visibilité du type de matériaux utilisés et de leur volume.

# 3. DES BESOINS EN ÉQUIPEMENTS QUI REPRÉSENTENT UN VOLUME FINANCIER IMPORTANT

Les besoins annuels en équipements sont principalement le matériel technique et sa logistique (transport et stockage). Les 3/4 des structures interrogées ont recours à du matériel technique : éclairage, sonorisation (enceintes, tables), matériel électrique (câbles), ordinateurs, projecteurs, parc LED, micros, vidéo-projection, qui représente un volume financier élevé (près de 5 millions d'euros pour 200 structures). Elles ont également besoin d'équipements en logistique tels que les véhicules de transport (utilitaires, camions), chariots, diables, nacelles pour la manutention, et rayonnages/racks, cantines pour le stockage. Les besoins en mobilier sont axés sur des chaises, tables, bureaux, éléments de scénographie et pour les loges d'artistes. Les besoins en structures sont axés sur le montage des scènes (praticables, podiums, pieds, rideaux, ponts et grills).



Dépenses annuelles moyennes en équipements

Les pratiques d'acquisition sont multiples :

- 1 Acquisition en investissement (puis entretien/réparation).
- 2 Location (prestataires, parcs de matériel d'Arsud, régie départementale).
- 3 Prêt d'une collectivité.
- 4 Mutualisation entre structures.
- 5 Récupération et achat de seconde main.
- 6 Construction interne.
- 7 Le recours à des prestataire avec des matériaux et meubles recyclés.

# UN RECOURS À LA MUTUALISATION

**69%** des structures ont recours à la mutualisation d'équipements et notamment pour du mobilier (chaises, tables, pupitres...) et des éléments de structure (praticables, barnums...). Les structures mutualisent également du matériel scénique - son (micros, enceintes), lumière (projecteurs), audiovisuel (vidéoprojecteurs, écrans) - du matériel d'exposition - vitrines, socles, éclairage - de la logistique (véhicules et remorques) et de l'outillage. Quelques structures ont également mentionné la mutualisation d'espaces de travail (bureaux, ateliers, studios).

Pour exemples, des mutualisations se font notamment entre structures similaires : des équipements scéniques et du stockage partagés entre théâtres, des échanges de livres entre bibliothèques, des prêts d'instruments de musique entre orchestres, du matériel géré par un même régisseur général pour plusieurs compagnies de théâtre, des gilets vibrants mutualisés entre plusieurs festivals par l'intermédiaire du Cofees, etc.

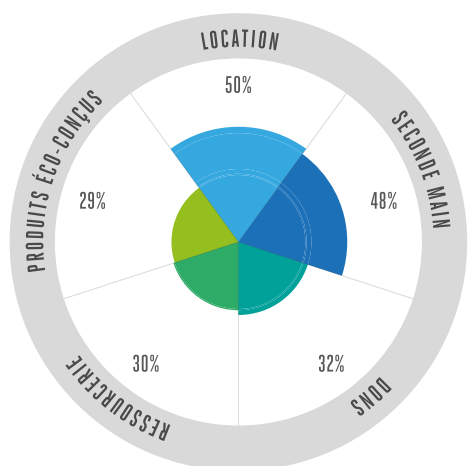
Des mutualisations sont également organisées entre structures d'un même territoire : du matériel lumière acquis par une structure et prêté aux autres associations locales, des plateaux Samia mis à disposition par une collectivité territoriale aux organisateurs de festivals, un parc municipal (scènes, chaises, mobilier, matériel de buvette) mutualisé avec les associations locales, un festival de musique qui met à disposition une fois son événement terminé tout son matériel à des structures locales, la mise en commun dans un lieu associatif de matériaux et de matériel de bricolage, l'organisation d'une bricothèque, etc.

Sans oublier les lieux de résidence d'artistes qui mettent à disposition des locaux (studio de répétition, atelier de construction, bureaux) et du matériel pour les équipes artistiques accueillies, et les tiers-lieux qui proposent un partage des flux aux résidents (internet, eau, électricité), du mobilier et des espaces.

Des freins à la mutualisation ont été évoqués par les structures, qui relèvent surtout du côté logistique et organisationnel mais aussi du relationnel avec un manque de mise en réseau.

## 4. DES PRATIQUES ÉCO-RESPONSABLES EN MATIÈRE D'ACQUISITION DE RESSOURCES

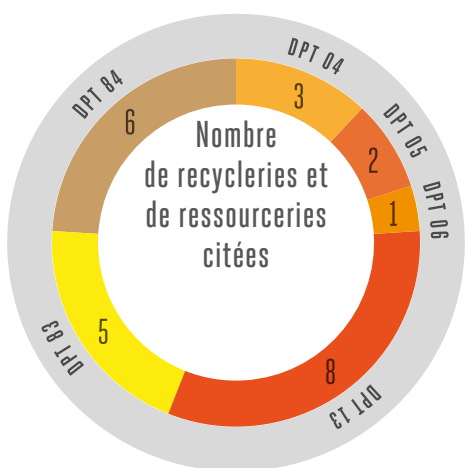
81% des structures ont répondu avoir recours à des pratiques éco-responsables et ont ajouté d'autres pratiques complémentaires telles que le réemploi du matériel existant, le prêt ou la mutualisation de matériel, l'achat de produits locaux et la rédaction de chartes des achats, l'investissement en lumière LED et panneaux solaires.



Pratiques éco-responsables dans l'acquisition des ressources

Pour 70 structures (18%), en revanche, ces pratiques ne sont pas encore usitées pour des raisons de faible volume d'acquisition, de méconnaissance de fournisseurs ou de pratique éco-responsable existante, de contrainte économique ou de contrainte réglementaire liée aux marchés publics, voire d'absence d'incitation par manque de réglementation.

Concernant les fournisseurs, l'analyse des réponses a permis de dresser une liste par territoire départemental de près de 80 fournisseurs classés en 3 grandes catégories : les ressourceries-recycleries, les lieux de seconde main (magasins solidaires, friperies, brocantes, marchés, dépôts-ventes...) et les fournisseurs de produits éco-conçus.



4 ressourceries de territoires limitrophes ont également été citées : la recyclerie de Reilhannette et la ressourcie de Nyons dans la Drôme, la ressourcie de Nîmes dans le Gard et ArtStock en région Occitanie.

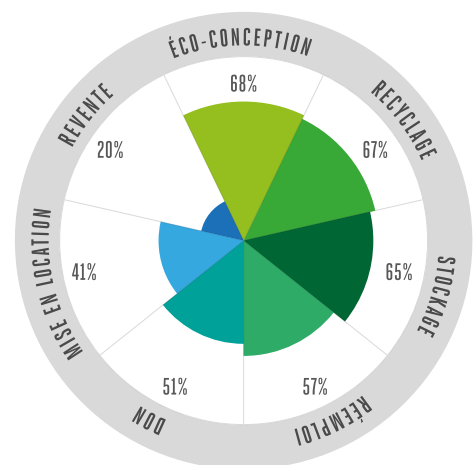
## 5. LA MISE EN PLACE D'UNE GESTION DES DÉCHETS POUR RÉDUIRE ET VALORISER

La typologie des déchets générés par les structures culturelles (y compris les déchets générés par le public accueilli) sont des déchets dits assimilés, c'est-à-dire proches des déchets produits par les particuliers et que l'on peut assimiler à des déchets ménagers en typologie et en quantité, au premier rang desquels nous retrouvons le papier (feuilles, affiches, programmes, livres), le carton (emballages), le plastique (bâches et emballages), les déchets alimentaires issus des buvettes, catering, repas des équipes, et les contenants (bouteilles et gobelets).

Des déchets dits spécifiques sont également générés tels que le bois (palettes, décor et structure), le tissu (costumes, rideaux, décors, voiles), la peinture (pots de peinture, bombes en spray, solvants et térébenthine), le métal (fer et acier des montants de structures, platines, cimaises d'exposition, projecteurs lumière, visserie et quincaillerie) et le matériel électrique, électronique et informatique.

47% des structures estiment qu'une partie de ces rebuts est encore potentiellement utilisable. 38% des structures seulement ont pu fournir une estimation de volume ou de poids des déchets générés sur une année.

83% des structures culturelles déclarent avoir mis en œuvre des solutions pour réduire la quantité de déchets.



Certaines structures mènent des actions complémentaires :

Compostage

Acquisition de vaisselle réutilisable

Réduction des quantités en amont

Réduction des déchets numériques

Prestataires et partenaires éco-responsables

Réalisation d'un diagnostic sur

la production de déchets

Utilisation de matériaux naturels,

non transformés (bois, laines, végétaux...)

Pour les autres structures (17%), ce sont des difficultés liées à :

- un manque de temps, de moyens, de connaissances,
- un statut juridique qui nécessite une mise en concurrence ou un marché public,
- une absence de solution technique de traitement pour le recyclage de livres, peinture, copeaux et sciure de bois (mis à part l'apport en déchetteries) ou de système de réemploi adapté aux usages,
- un manque de maîtrise sur la sobriété en amont ou la méconnaissance de quantité de déchets générés indirectement par des prestataires,
- un manque de solution de stockage.

## LE RECYCLAGE

Gratuit ou payant, il arrive en première action de valorisation et se traduit par la mise en place :

- du tri sélectif et de la collecte et recyclage par les collectivités ou des prestataires,
- du compostage sur place ou du recyclage des déchets alimentaires par des producteurs animaliers,
- de recyclage de certains déchets avec des entreprises spécialisées,
- d'un apport en points de collecte (recycleries, ressourceries, déchetteries),
- d'un recyclage en interne et de la création d'une recyclerie,
- d'un surcyclage comme par exemple la transformation de bâches publicitaires en sacs ou de livres en objets papier,
- d'un accompagnement par un prestataire de conseil notamment dans la gestion des événements et festivals.

## LE RÉEMPLOI

Il est également mis en œuvre dans de nombreuses structures, comme, par exemple, les décors et les costumes pour les nouvelles créations, les structures pour les nouvelles expositions, les emballages pour le conditionnement, le mobilier d'une édition à une autre, les supports imprimés en brouillon ou pour d'autres activités comme des ateliers créatifs et cours de pratique.

Le réemploi se pratique également en externe, auprès d'associations voisines, de jeunes compagnies et d'artistes, de ressourceries et d'écoles, CFA, conservatoires.

## LE DON

Il se pratique auprès de :

- relations professionnelles - jeunes compagnies, régisseurs, structures résidentes dans un même lieu (ex. Friche Belle de Mai, Cité des arts de la rue, Pôle 169) - et relations personnelles,
- adhérents et bénévoles de l'association,
- coopératives locales,
- associations du territoire,
- structures de collecte de matériaux (ressourceries, recycleries),
- associations sociales et caritatives,
- usagers, publics, habitants,
- particuliers sur les réseaux sociaux (groupes de dons en local).

## LE PRÊT

Il se pratique par l'intermédiaire :

- de réseaux d'un même territoire, de structures ayant des activités similaires (exemples : Afroa, Rezo04, Réunion des opéras de France, Botox(s), réseau des musées du 04, réseaux des lieux de spectacle vivant),
- d'une sollicitation directe via des canaux de communication (mail, tél., bouche à oreille),
- des échanges sur des réseaux sociaux et des annonces,
- des lieux de mutualisation (arthothèque, instrumentarium, bricothèque, boîtes à livres),
- un réseau de connaissances personnelles,
- une adhésion à une fédération,
- des outils de gestion (Excel partagé, fiches de renseignements, logiciels GDM - gestion dynamique de matériel - Loxya et Locasyst),
- des sites web et des plateformes (Operabase).

## LA REVENTE

- réseaux professionnels culturels : RezoProspect, entre structures (notamment via les régisseurs),
- vente directe : organisation annuelle de braderie, vide-grenier, stands pendant les événements,
- réseaux sociaux : groupes, Facebook Marketplace,
- sites web d'occasion et d'enchères : Le Bon Coin, Vinted, librairie Ammareal, Webencheres et Agorastore pour les collectivités,
- plateformes de distribution-collectionneurs-expositions,
- ressourceries, Emmaüs.

## 6. UNE PRATIQUE IMPORTANTE DE STOCKAGE

**51%** des structures culturelles du panel pratiquent le stockage. Il est avant tout organisé dans les locaux mêmes des structures avec l'aménagement d'un espace dédié, voire en extérieur dans un local attenant de type garage ou grenier, ou sous protection de bâche.

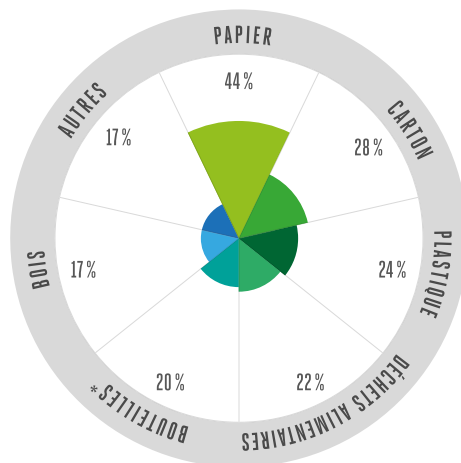
19 % des structures organisent un stockage en dehors de leurs locaux :

- par une location comme, par exemple, un conteneur sur le site d'Arsud, des boxs et entrepôts auprès de structures privées,
  - au domicile des artistes et techniciens de la structure,
  - dans un lieu prêté par une collectivité, un mécène, une fondation,
  - ou dans un lieu partagé entre plusieurs structures.
- Ce stockage nécessite la mise en place d'une logistique avec du personnel (régisseurs ou membres de l'équipe) et la location de véhicules ou le recours à des entreprises spécialisées ou aux services techniques des collectivités territoriales.

16 % des structures ont des stocks dormants de matières brutes, mais seulement 6 % référencent ces matières et 5 % disposent des PV. Ces stocks ont pour objectif d'être réutilisés dans de nouveaux projets, mis à disposition pour des artistes en résidence, être utilisés pour des prototypes mais également pour s'obliger au réemploi. 29 % des structures ont des stocks de matériel utilisés pour leurs activités mais désormais inutilisés, et seulement 14 % ont des référencements.

Les raisons avancées par les structures pour cette pratique de stockage sont principalement :

- utilisation encore possible, étude à chaque nouveau projet,
- manque de solution de recyclage,
- matériel désuet, appareil électronique obsolète,
- manque de moyen de transport,
- pas d'organisation, de méthodologie, de process,
- pas le temps d'organiser des actions de troc, de don, de recyclage, de vente,
- archivage historique,
- mise à disposition des artistes,
- conservation liée à une question de droits d'auteur.



Types de rebuts générés par les structures

\* Bouteilles en verre, plastique, briques en carton

## 7. RÉSEAU ET CIRCULARISATION DES RESSOURCES

**36%** des structures adhèrent à des réseaux ou un service de circularisation des ressources : réseaux non officiels de structures similaires partenaires, ROF (Réunion des opéras de France), réseaux intercommunaux de médiathèques, Cofees (collectif de festivals), les résidents de la Friche La Belle de Mai, réseau des tiers-lieux, réseau PAC (parcours d'art contemporain), réseau Botox(s), Les En-jeux de la marionnette, Rézo04, les parcs de matériel et conteneurs d'Arsud, La Réserve des arts, les ressourceries et recycleries, etc.

Les freins à la circularisation des ressources pour 64 % des structures culturelles :

- ne pas se sentir concerné / pas de besoin,
- peu de ressources à faire circuler / peu de déchets / de petite taille,
- manque de connaissance de réseaux existant / de temps, de moyens techniques.

La lecture par type de structure, par secteur culturel et par territoire départemental permet de faire ressortir une implication beaucoup plus importante des collectifs d'artistes et des tiers-lieux, des secteurs arts visuels, design et métiers d'art, musée et patrimoine, dans les départements alpins du 04 et 05. À l'inverse, l'implication est plus faible dans les structures de cinémas et studios, festivals et manifestations, écoles et centres de formation.

**83%** des structures se disent avoir un intérêt à participer à l'amélioration de la circularisation des ressources culturelles. L'affirmation est encore plus forte pour les structures des Bouches-du-Rhône et des Hautes-Alpes dans les secteurs de la mode et du design, des musées et du patrimoine et dans une moindre mesure du spectacle vivant et du cinéma-audiovisuel.

## 8. DES PISTES DE SOLUTIONS À EXPLORER

**75%** des structures ont apporté 300 réponses sur les leviers concrets qui pourraient aider à améliorer la circularisation des ressources culturelles.

Deux types de plateformes collaboratives sont majoritairement abordées par les répondants :

### LA PLATEFORME COLLABORATIVE

Les équipements sont envisagés comme des outils de mutualisation des ressources du type « parc de matériel comme ceux d'Arsud » réunissant en un même lieu les fonctions de stockage, réparation/maintenance/recyclage et redistribution. Ces équipements doivent pouvoir être déclinés à différents échelons territoriaux pertinents : régional, départemental, intercommunal, communal voire par quartiers en milieu urbain. L'échelon territorial adapté revêt d'autant plus d'importance que les répondants soulignent par ailleurs que la simplicité de gestion et la proximité sont essentielles. Également, ces structures se doivent de pouvoir répondre aux besoins en ressources spécifiques aux différentes familles de profils d'usagers (secteur, type d'activité, type de structure) : spectacle vivant (festivals, lieux de diffusion, équipes artistiques...), art contemporain (expositions...), livre et lecture (médiathèques...), collectivités territoriales...

### LA PLATEFORME NUMÉRIQUE

Type « base de données » ou « site internet », elle apparaît essentielle en tant qu'outil de connaissances et d'informations partagées, de communication et de mise en relation de l'ensemble des parties prenantes de la circularisation. Outil de référencement des besoins et des ressources disponibles du type « banque de données » : répertoire de contacts, doté d'un système d'annonces et de réservations, il est envisagé comme devant être porté par des interlocuteurs référents chargés de la gestion des ressources et de la coordination entre les partenaires.

Les autres leviers qui apparaissent significatifs parmi les réponses sont :

### LES AIDES FINANCIÈRES

Elle apparaît nécessaires pour impliquer les acteurs culturels dans la circularisation et pourraient par exemple prendre la forme de subventions de fonctionnement dédiées (aide à l'achat de matériaux durables, recyclables...). D'autres types d'aides indirectes sous forme d'économies financières sont également évoquées telles que la gratuité dans la mise à disposition et l'acheminement des matériaux, ou encore celles rendues possibles par la mise en place de groupements d'achat/location mutualisés auprès de fournisseurs et prestataires éco-responsables ou de mise en place de systèmes de ventes solidaires à prix préférentiels.

### LA LOGISTIQUE DES TRANSPORTS

Elle est citée comme un paramètre non négligeable dans l'acheminement des ressources. Proximité géographique, aides financières et réduction des coûts, partenariats entre acteurs culturels et coopération avec les réseaux et organismes publics impliqués dans la circularisation des ressources, et gestion des déchets sont évoqués pour rationaliser et optimiser les déplacements.

Les autres leviers potentiels concernent :

### LA RÉGLEMENTATION

Encadrement juridique des activités d'une filière régionale de circularisation assorti de droits et surtout d'obligations, condition nécessaire à sa mise en œuvre : établissement de chartes, conventions, contrats entre les partenaires parties prenantes. Valorisation des pratiques vertueuses avec un système de récompenses.

### LA PROGRAMMATION

Repenser collectivement les programmations artistiques pour une mise en cohérence à l'échelle d'un territoire donné afin de mutualiser les moyens des structures partenaires, de réduire l'empreinte carbone et d'optimiser les coûts.

### L'ACQUISITION DE COMPÉTENCES ET SAVOIR-FAIRE

Sensibilisation et formation des équipes, immersion dans un réseau, organisation de rencontres. Accompagnement à la transformation des pratiques selon les métiers.

### LES FACTEURS TEMPS ET MOYENS HUMAINS

Davantage de temps et de personnes mobilisées pour la mise en œuvre de la circularisation des ressources.

## MÉTHODOLOGIE D'ENQUÊTE

Le questionnaire, diffusé en ligne pendant 3 mois, contenait 80 questions qui ont permis d'établir ce premier état des lieux non exhaustif avec des données déclaratives quantitatives et qualitatives. Le glossaire et les nomenclatures de matériaux et d'équipements ont été élaborés avec notre partenaire La Réserve des arts.

Le panel obtenu est représentatif des activités de l'ensemble des filières culturelles : la diffusion avec les organisateurs de festivals et de manifestations, les lieux de spectacle, de lecture, d'exposition, de patrimoine et les cinémas ; la création avec les compagnies, les ensembles, les artistes et les auteurs, les artisans et les lieux de résidence ; la formation

et la médiation avec les écoles, conservatoires et ateliers, les services de l'État et des collectivités territoriales, mais aussi les prestataires de services, les tiers-lieux et recycleries culturelles.

La répartition géographique des structures qui ont répondu est le corollaire de la répartition des activités recensées : concentration sur les Bouches-du-Rhône avec 41 % des réponses reçues, suivent les structures des départements du Vaucluse, des Alpes-Maritimes et du Var avec de 13 % à 17 % des réponses, puis le 04 et le 05 avec 7 % et 8 % des réponses.

Concernant le profil des personnes, ce sont majoritairement les dirigeants et responsables d'organisations culturelles qui ont répondu au questionnaire (directeurs de structures, membres du bureau des associations, responsables d'équipements de collectivité et directeurs artistiques, techniques ou de gestion). Trois personnes se sont présentées dans leur fonction comme référent-e RSO, RSE ou de transition écologique.

Cette enquête a permis également de collecter un nombre important de pratiques, de réseaux, de fournisseurs et de prestataires, dans chaque territoire départemental, qui seront compilés et partagés dans la publication future d'un guide.